Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Aires conservées au Canada

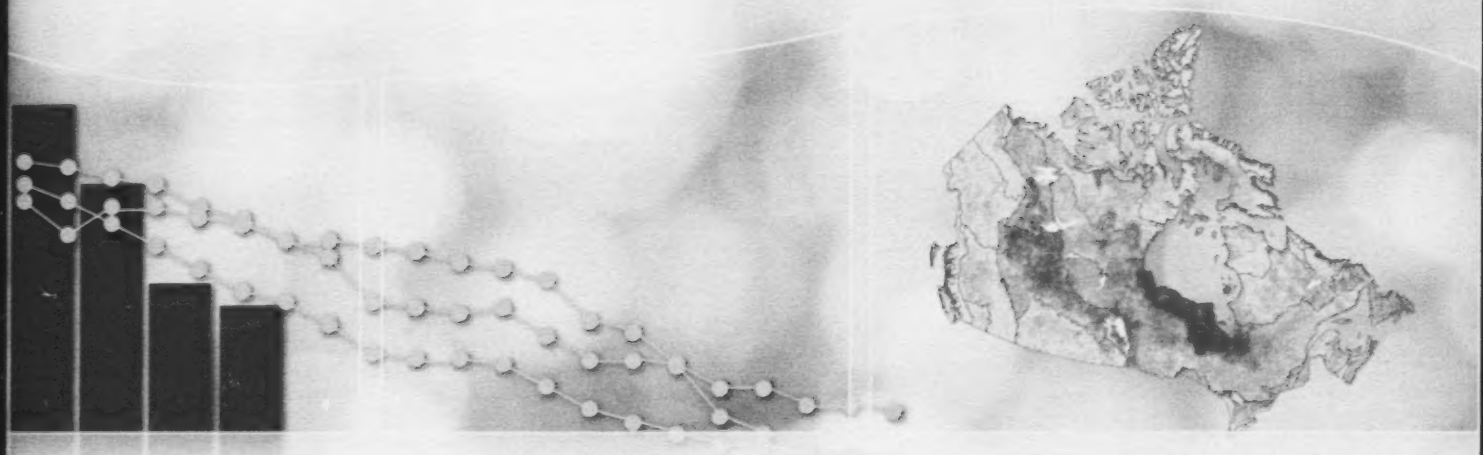

Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2018) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires conservées au Canada. Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html.

N° de cat. : En4-144/11-2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-25892-8

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Aires conservées au Canada

Juillet 2018

Table des matières

Aires conservées au Canada **5**
Aires protégées et autres aires conservées 5
Aperçu des résultats 5
Aires terrestres protégées, par province et territoire 7
Aperçu des résultats 7
Aires marines conservées, par autorité compétente 8
Aperçu des résultats 8
Aires conservées, par région écologique 10
Aperçu des résultats 10
À propos des indicateurs 11
Ce que mesurent les indicateurs 11
Pourquoi ces indicateurs sont importants 11
Indicateurs connexes 12
Sources des données et méthodes 13
Sources des données 13
Méthodes 14
Changements récents 16
Mises en garde et limites 16
Ressources 17
Références 17
Renseignements connexes 17

Annexe **18**

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures 18

Liste des figures

Figure 1. Tendances dans la proportion des aires protégées et autres aires conservées, Canada, 1990 à 2017 5

Figure 2. Aires protégées et autres aires conservées, Canada, 2017 6

Figure 3. Pourcentage total de l'aire terrestre protégée, par province et territoire, Canada, 2017 ... 7

Figure 4. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2017 8

Figure 5. Pourcentage des écozones conservées, Canada, 2017 10

Liste des tableaux

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Tendances dans la proportion des aires protégées et autres aires conservées, Canada, 1990 à 2017 18

Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Pourcentage total de l'aire terrestre protégée, par province et territoire, Canada, 2017 19

Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2017 20

Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Pourcentage des écozones conservées, Canada, 2017 21

Aires conservées au Canada

Une gestion adéquate des aires conservées aide à préserver les espèces et leur habitat pour les générations présentes et futures en réduisant les pressions directement issues du développement humain. Cet indicateur fait état des proportions du territoire canadien conservé au moyen d'aires protégées et d'autres mesures de conservation.

Aires protégées et autres aires conservées

Aperçu des résultats

- À la fin de 2017 :
  - 10,5 % du territoire terrestre (terres et eaux douces) du Canada était protégé;
  - 7,7 % de son territoire marin était conservé, incluant 2,9 % en aires protégées.
- La superficie terrestre protégée a augmenté de 64 % au cours des 20 dernières années et de 6 % au cours des 5 dernières années.
- La superficie marine conservée a augmenté par un facteur de plus de 18 au cours des 20 dernières années et de plus de 5 fois au cours des 5 dernières années.

Figure 1. Tendances dans la proportion des aires protégées et autres aires conservées, Canada, 1990 à 2017

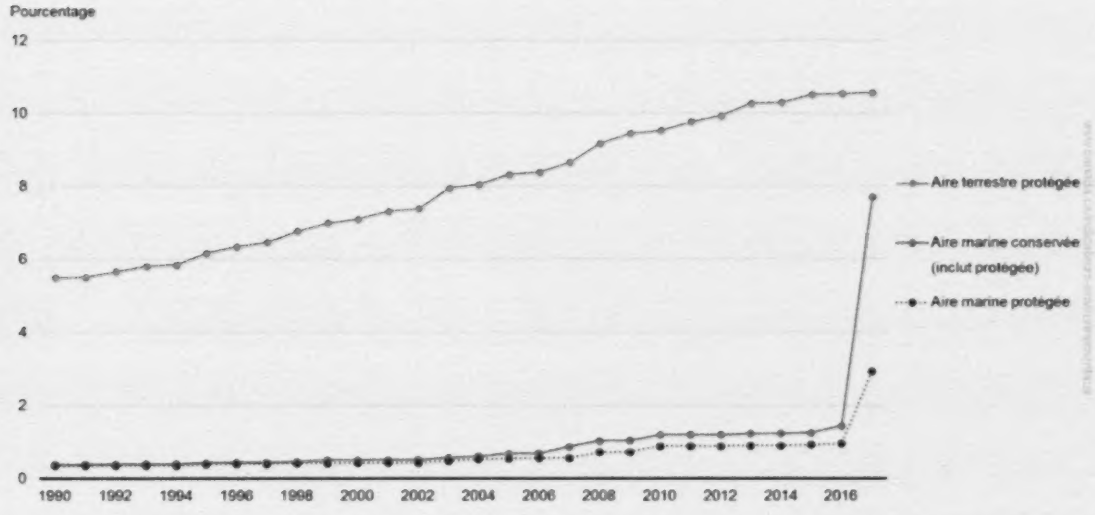

Données pour la Figure 1

Remarque : Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires protégées incluent seulement les aires reconnues comme étant protégées selon les normes internationales. Les aires faisant l'objet d'une protection ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone, comme les refuges marins, sont considérées comme des aires conservées.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Les aires protégées et autres aires conservées sont des terres et des eaux dont l'utilisation est restreinte pour la conservation de la nature. Dans certains cas, certaines activités industrielles et l'exploitation de ressources biologiques sont permises tant que les objectifs de conservation sont atteints.

Pour la première fois, les refuges marins sont pris en compte dans les objectifs nationaux en matière d'aires protégées. Il s'agit de fermetures de zones de pêche à long terme considérées comme « d'autres mesures de conservation efficaces par zone » conformément aux termes de l'Objectif d'Aichi 11. Les aires conservées comprennent les aires protégées (en anglais seulement) et ces autres mesures. L'inclusion des refuges marins pourrait être réexaminée lorsqu'une définition internationale des autres mesures de conservation efficaces par zone aura été définitivement approuvée.

La répartition et la taille des aires protégées et autres aires conservées sont variables. Les aires protégées les plus vastes ont tendance à être situées dans le nord du Canada, où l'agriculture, la colonisation, les réseaux routiers et autres utilisations des terres sont moins intenses. Les aires marines conservées les plus étendues se trouvent généralement dans les zones extracôtières, où l'exploitation humaine est moins intense. Dans les paysages terrestres et marins ayant des utilisations concurrentes, les aires conservées sont généralement plus petites, mais plus nombreuses.

Figure 2. Aires protégées et autres aires conservées, Canada, 2017

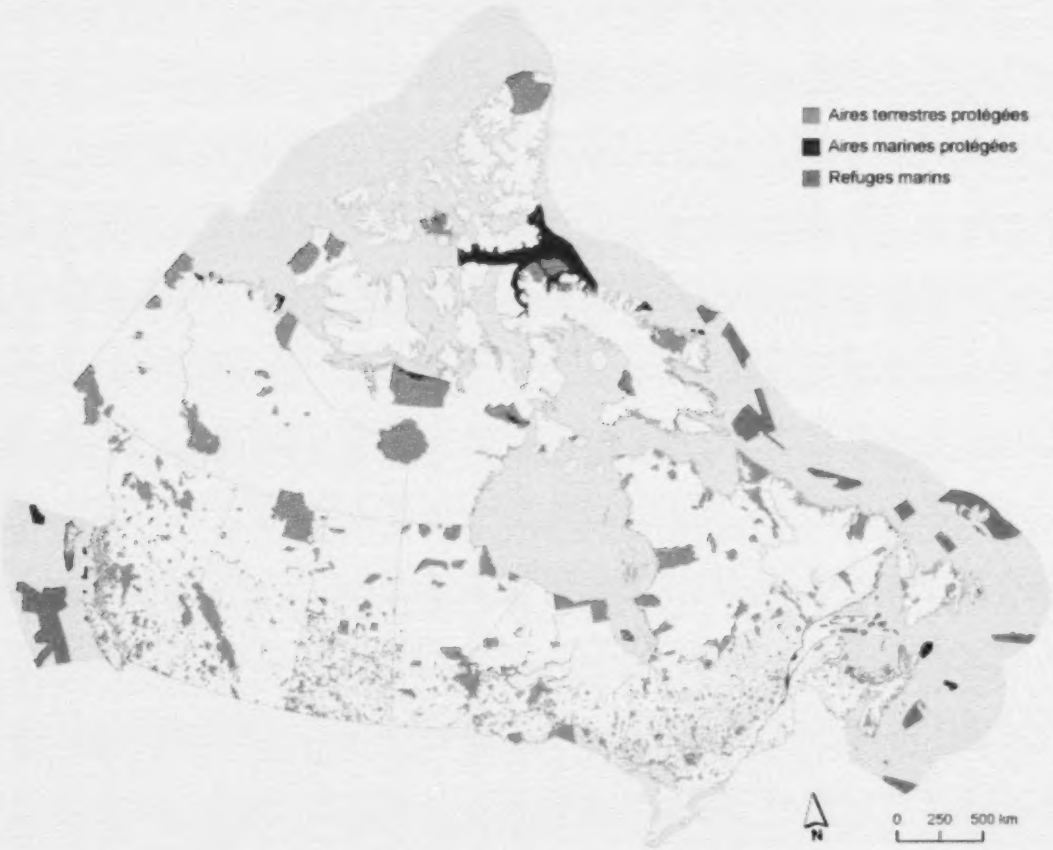

Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Aires terrestres protégées, par province et territoire

Aperçu des résultats

- La proportion de la superficie terrestre (terres et eaux douces) protégée varie selon la province et le territoire, allant de 3,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 15,3 % en Colombie-Britannique.

Figure 3. Pourcentage total de l'aire terrestre protégée, par province et territoire, Canada, 2017

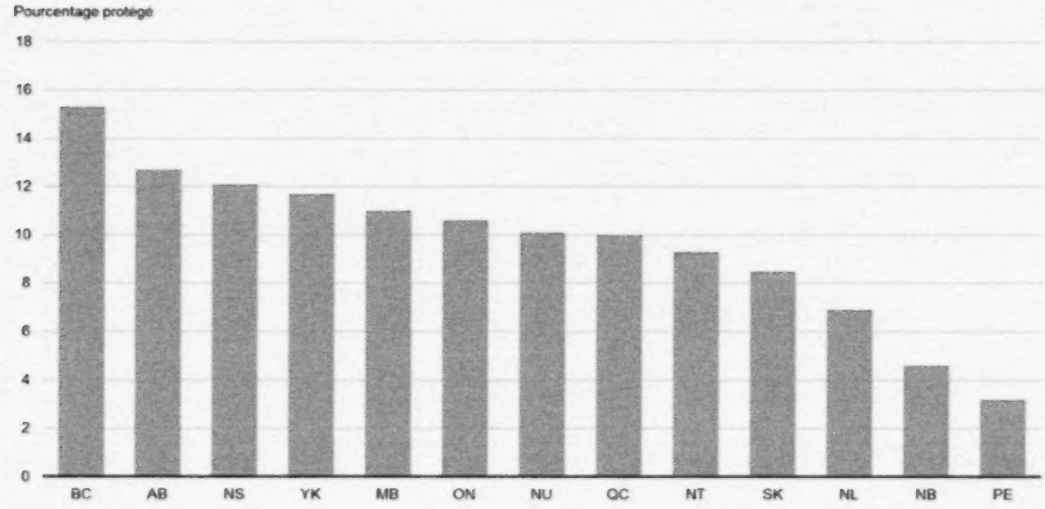

Données pour la Figure 3

Remarque : Les aires incluent les terres et les eaux douces, mais ne comprennent pas les aires marines. Les provinces et territoires ne font pas tous état des aires protégées privées.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

À la fin de l'année 2017, la Colombie-Britannique avait protégé 15,3 % de ses zones terrestres et l'Alberta 12,7 %. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, moins de 7 % du territoire terrestre jouit d'une protection. Les autres provinces et territoires ont protégé entre 8 % et 12 % de leur territoire terreste.

Chaque province a réservé des zones aux fins de conservation et le degré de progrès vers l'atteinte des objectifs de conservation varie d'une administration à l'autre. La superficie protégée par la Nouvelle-Écosse s'est accrue rapidement au cours des dernières années grâce aux efforts consacrés par la province pour atteindre son objectif, qui était de protéger 12 % de son territoire d'ici 2015.

Aires marines conservées, par autorité compétente

Aperçu des résultats

- La plus grande proportion de l'aire marine conservée se trouve dans des refuges marins. En date de 2017, des aires de refuge marin d'une superficie approximative de 247 000 km^2 avaient été établies.
- Quatre (4) nouvelles aires marines protégées ont été établies en 2017, ce qui représente un ajout d'environ 113 000 km^2 d'aires protégées.

Figure 4. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2017

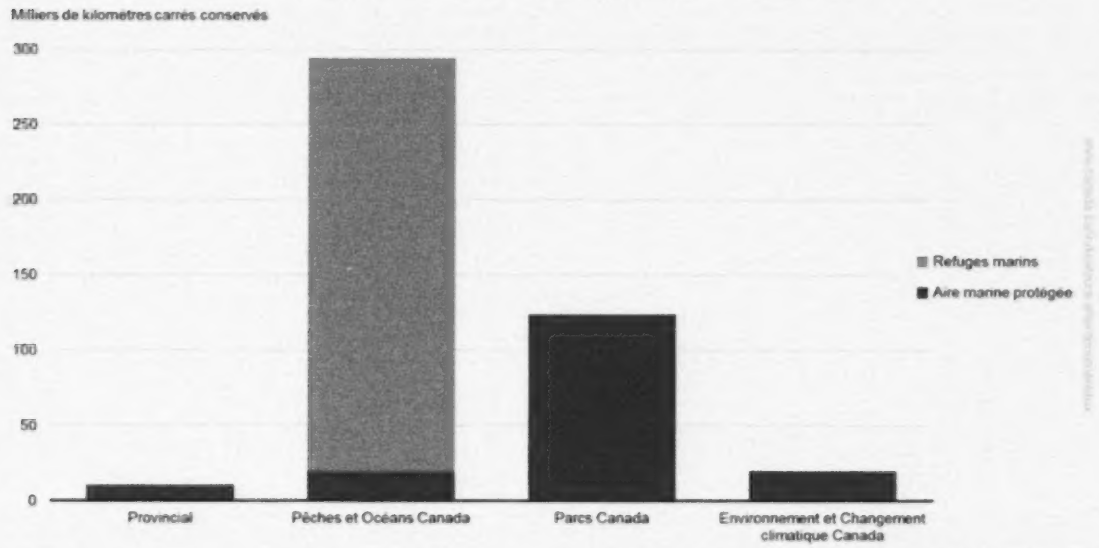

Données pour la Figure 4

Remarque : Les refuges marins sont des zones géographiques participant à la conservation de la biodiversité, mais ne correspondant pas à la définition officielle des aires protégées.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Les aires conservées comprennent les aires protégées et celles visées par d'autres mesures de conservation. Les zones gérées à des fins de conservation de la biodiversité ne sont pas nécessairement reconnues par la définition internationalement acceptée d'une aire protégée (en anglais seulement), mais elles contribuent tout de même aux objectifs nationaux et internationaux de protection. À la fin de 2017, toutes les autres mesures de conservation considérées comme contribuant à ces objectifs étaient des fermetures de zones de pêche de longue durée, classées comme refuges marins.

Les 4 nouvelles aires marines protégées établies en 2017 sont l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga (détroit de Lancaster), la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne, les zones de protection marine des récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte, et l'aire naturelle des marais acadiens (baie Egmont). La Réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott a été établie en juin 2018, ce qui représente un ajout de 11 455 km^2 à la superficie de l'aire marine conservée au Canada.

Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada exercent des mandats distincts, mais complémentaires, en ce qui concerne l'établissement d'aires marines protégées.

- Les zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans (Pêches et Océans Canada) visent à protéger et à conserver les espèces marines et leurs habitats, y compris les espèces marines pêchées, en voie de disparition ou menacées, ainsi que les habitats et les zones uniques riches en productivité biologique ou en biodiversité.
- Les aires marines nationales de conservation (Parcs Canada) sont établies dans le but de protéger et de conserver des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'offrir au public des possibilités d'éducation et d'agrément.
- Les réserves nationales marines de faune et les Refuges d'oiseaux migrateurs de l'ensemble du Canada (Environnement et Changement climatique Canada) visent à protéger et conserver l'habitat d'une multitude d'espèces sauvages, notamment d'oiseaux migrateurs et d'espèces en voie de disparition.

Ces ministères contribuent au réseau des aires marines protégées, dont l'objectif principal est d'assurer la protection à long terme de la biodiversité marine, des fonctions écosystémiques et des caractéristiques naturelles particulières du milieu marin.

Ces autorités compétentes protègent les aires à des fins différentes (voir Le rôle du gouvernement canadien dans le secteur des océans, Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans) et contrôlent la quantité d'activité humaine (comme le transport, la pêche ou les loisirs) permise. Les efforts de conservation marine comprennent un large éventail d'activités de gestion et d'intendance. On peut citer comme exemples le soutien au rétablissement des espèces en péril, la prévention et l'atténuation de l'impact des espèces envahissantes aquatiques et le renforcement de l'intervention canadienne visant à contrer la pollution marine provenant des navires.

Aires conservées, par région écologique

Aperçu des résultats

- Plus de 20 % de la superficie de 3 écozones, soit la Toundra de la Cordillère, la Maritime du Pacifique et la Cordillère arctique, est protégée.
- Dans la zone de la haute mer du Pacifique et celle de l'est de l'Arctique, plus de 20 % de la superficie est conservée par des aires protégées ou des refuges marins.
- 13 % de la partie canadienne des Grands Lacs est protégée.

Figure 5. Pourcentage des écozones conservées, Canada, 2017

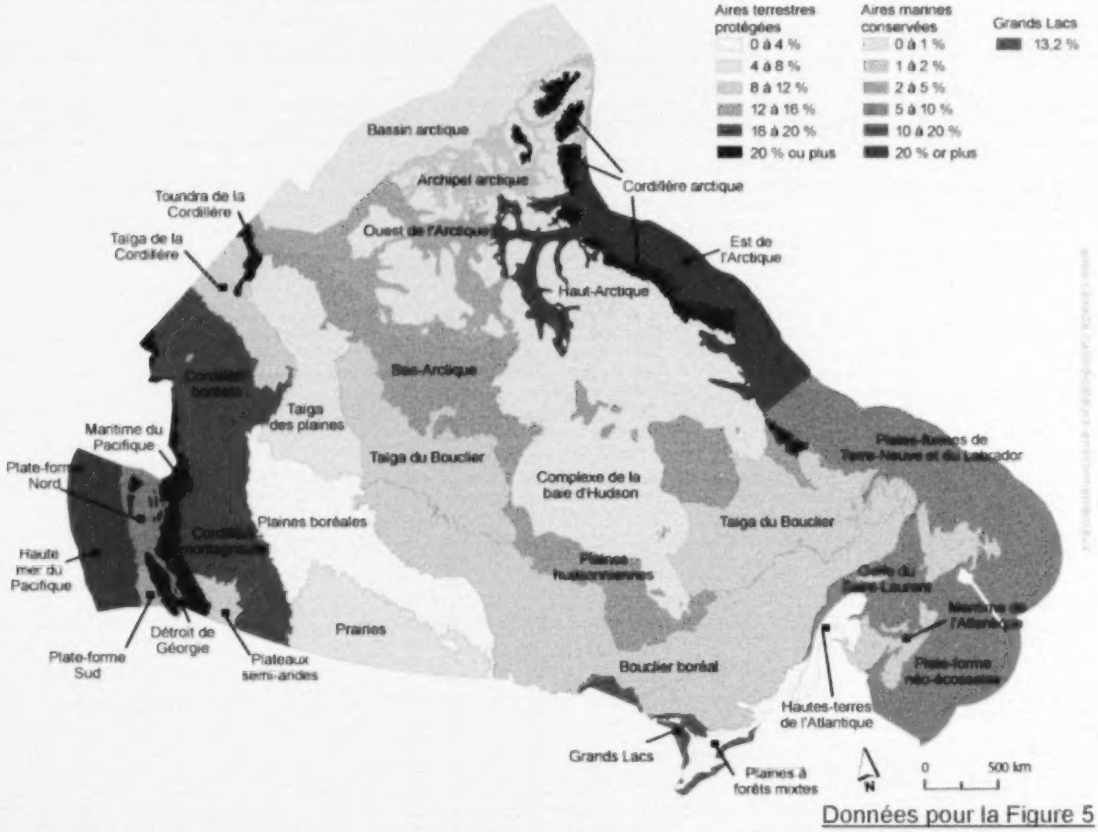

Données pour la Figure 5

Remarque : L'aire conservée est la somme de l'aire protégée et de l'aire conservée au moyen d'autres mesures efficaces.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Pour les écozones, Conseil canadien des aires écologiques (2014) Écozones du Canada V5b. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Les écozones terrestres ayant des niveaux élevés d'urbanisation et de développement ou largement utilisées à des fins agricoles ont tendance à avoir de petites proportions d'aires protégées. Par exemple, seulement 1,8 % de la superficie des Plaines à forêts mixtes (situées dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent) et 6 % des Prairies sont protégées.

Par contre, les écozones terrestres ayant une grande proportion d'aires protégées ont tendance à être des zones éloignées ou à grande valeur récréative. Par exemple, 17 % ou plus de la superficie des écozones situées dans la Cordillère de l'Ouest est protégée.

Les zones marines n'ont pas bénéficié d'une aussi longue tradition de protection. Les efforts récents ont accru rapidement la superficie conservée dans certaines écozones marines. L'aire de Tallurutiup Imanga/détroit de Lancaster dans l'est de l'Arctique est la plus grande aire marine protégée au Canada, et elle a permis de faire passer la proportion de l'écozone protégée d'environ 1 % à plus de 20 %. Les refuges marins situés dans la zone de la haute mer du Pacifique, les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador, la plate-forme néo-écossaise et le golfe du Saint-Laurent permettent de conserver plus de 5 % de chacune de ces zones.

Chaque écozone est unique et la protection suppose l'inclusion de zones qui représentent les différentes parties de l'écozone et des sites de valeur particulière. Les obstacles à la mise en place des aires protégées comprennent la concurrence avec d'autres utilisations, telles que l'agriculture, les activités industrielles ou les lieux d'habitation, et la protection peut être limitée par l'étendue des aires écologiquement intactes comprises dans l'écozone.

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Les indicateurs sur les Aires conservées au Canada présentent la quantité et la proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) et marines du Canada qui sont conservées. Il s'agit des zones reconnues en vertu de la définition internationale d'une aire protégée ainsi que d'autres types d'aires conservées. L'accès aux terres ou à l'eau, leur utilisation et les activités menées à l'intérieur des aires conservées sont contrôlés, principalement dans le but de conserver la biodiversité, indépendamment de la désignation de propriété qui lui a été donnée (par exemple, parc, aire de conservation ou réserve faunique).

Pourquoi ces indicateurs sont importants

Une gestion adéquate des aires protégées et conservées est un des moyens de protéger les espèces sauvages et leur habitat pour les générations présentes et futures. La conservation de l'habitat est une mesure de la réponse apportée par l'humain à la perte de biodiversité et d'habitats naturels. À mesure que l'étendue des aires conservées au Canada augmente, un plus grand nombre de terres et d'étendues d'eau échappe aux pressions directes exercées par l'activité humaine, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé des écosystèmes. Ces écosystèmes sains procurent à leur tour des avantages, tels que de l'eau propre, l'atténuation des changements climatiques, et l'amélioration de la pollinisation et de la santé humaine.

De nombreux pays placent les aires protégées au cœur de leurs programmes de préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques. Les parties à la Convention sur la diversité biologique (en anglais seulement), dont le Canada, ont établi l'objectif ambitieux de conserver au moins 17 % des aires terrestres et d'eaux intérieures, et 10 % des aires marines d'ici 2020. Il s'agit du 11ième des 20 objectifs collectivement appelés les objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui ont été mis en place en octobre 2010.

Les aires protégées et autres aires conservées contribuent également aux Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elles sont directement liées à la cible 14.5 « D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles » et à la cible 15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ». Elles appuient aussi indirectement d'autres cibles.

L'indicateur principal soutient la mesure des progrès vers l'atteinte de 2 cibles de la Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019 :

- D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone.
- D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées, grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.

Il contribue également à faire état des résultats obtenus par rapport à l'Objectif 1 des Buts et objectifs canadiens pour la diversité d'ici 2020 : « D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies. » L'objectif provisoire de conservation de 5 % des zones marines et côtières avant 2017 a été atteint.

Indicateurs connexes

L'indicateur sur l'Intégrité écologique des parcs nationaux résume l'état des parcs nationaux, un élément important du réseau d'aires protégées au Canada.

L'indicateur sur les Tendances mondiales des aires protégées compare les aires protégées au Canada avec celles d'un groupe de pays sélectionnés.

Côtes et océans sains

Ces indicateurs soutiennent la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme suivant de la Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019 : les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.

Terres et forêts gérées de façon durable

Ces indicateurs soutiennent la mesure des progrès vers l'atteinte des objectifs à long terme suivants de la Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019 : les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données proviennent du Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation, produit conjointement par le Conseil canadien des aires écologiques et Environnement et Changement climatique Canada. Les données sont recueillies auprès des autorités compétentes fédérales, provinciales et territoriales, dont les données font autorité.

Complément d'information

Aires protégées et autres aires conservées

Le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation du Conseil canadien des aires écologiques contient des données consolidées provenant de toutes les autorités compétentes responsables des aires protégées et autres aires conservées au Canada. Les données sont à jour en date du31 décembre 2017.

Aire des autorités compétentes

- Pour le Canada, les provinces et les territoires sauf le Québec : Ressources naturelles Canada (2005) Centre canadien de télédétection, Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire.
- Pour le Québec : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Pour le territoire marin du Canada : Pêches et Océans Canada (2013) Analyse ministérielle basée sur les Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives.

Frontières nationales

Ressources naturelles Canada (2009) Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives.

Écozones

Conseil canadien des aires écologiques (2014) Écozones du Canada Version 5b (en anglais seulement).

Les écozones marines sont issues des biorégions marines, qui ont été délimitées après un processus consultatif scientifique à l'échelle nationale qui tenait compte des similitudes océanographiques et bathymétriques. Pour de plus amples renseignements, voir Pêches et Océans Canada (2009) Secrétariat canadien de consultation scientifique – Avis scientifique 2009/056 et Gouvernement du Canada (2011) Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada.

Description des données

Les aires protégées et les autres mesures de conservation sont référées en tant qu'aires conservées. Les aires protégées sont déterminées conformément à leur définition internationale (en anglais seulement). La protection de l'habitat est complétée par d'autres mesures de conservation par zone. Des fermetures de zones de pêche de longue durée répondant à des critères stricts sont classées comme des refuges marins et considérées comme « autres mesures de conservation efficaces par zone ». Ensemble, les aires protégées et les refuges marins sont compris dans les cibles nationales en matière d'aires protégées.

Le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation consigne les données sur les aires protégées et les autres aires conservées. Chaque année, les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux présentent des données géospatiales et complémentaires sur les aires conservées pour lesquelles elles sont compétentes. Les

données sur les aires relevant d'organisations autochtones ou non gouvernementales, telles que Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, sont incluses lorsqu'une autorité compétente a reconnu et classé ces aires protégées.

Des travaux en cours visent à obtenir et intégrer des données sur les aires privées protégées additionnelles ainsi que des aires conservées autrement que par des moyens officiels de protection (en anglais seulement). Une définition reconnue internationalement des « autres mesures de conservation efficaces par zone » devrait être comprise dans les cibles fixées pour les aires protégées, mais elle n'a pas encore été établie. Le Canada a toutefois élaboré des critères nationaux définissant les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le domaine marin. Ils ont permis de désigner des refuges marins, inclus dans les aires conservées, qui contribuent aux objectifs de conservation.

Les données comprennent le nom de l'aire, sa localisation géospatiale, ses limites, sa superficie officielle, le biome (terrestre/marin), la catégorie de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'autorité compétente responsable de la gestion et la date de protection, entre autres renseignements.

Si les renseignements ne s'appliquent pas à une aire conservée en entier, celle-ci est divisée en zones aux fins de l'établissement de rapports. Par exemple, une aire protégée unique qui traverse une frontière provinciale est divisée en zones correspondant aux provinces qu'elle couvre. De même, une aire protégée qui est agrandie sera considérée comme une aire qui a plusieurs zones, ayant chacune ses dates de protection. Les portions terrestres et marines d'une aire protégée sont considérées comme des zones distinctes; les portions d'eau douce sont comprises dans la zone terrestre. Les données complémentaires sont gérées de façon indépendante pour chaque zone. Les aires conservées qui ne sont pas divisées sont considérées comme une zone unique.

Méthodes

On estime la superficie conservée au moyen d'une analyse géographique fondée sur les limites du polygone. On apporte ensuite une correction tenant compte des chevauchements, le cas échéant. On estime séparément les aires protégées et toutes les aires de conservation combinées.

Complément d'information

Calculer la superficie conservée au Canada

Le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (base de données) contient des renseignements sur la date de protection (ou de conservation) de chaque zone. Pour certaines zones, il y a aussi une date de retrait de la liste.

Pour estimer la tendance de l'aire terrestre protégée au fil du temps :

1. tous les polygones représentant les aires terrestres protégées qui étaient protégées en 1990 ou auparavant ont été sélectionnés dans la base de données;
2. les polygones sélectionnés ont été fusionnés en un polygone (élimination des chevauchements), et l'aire totale du polygone a été calculée;
3. le procédé a été répété pour chaque année suivante; les zones retirées de la liste ont été exclues de l'analyse à partir de l'année où elles ont été retirées de la liste;
4. les estimations ont été divisées par la superficie terrestre totale du Canada afin de déterminer la proportion protégée.

Pour estimer la superficie marine protégée, on a suivi un procédé semblable en sélectionnant les polygones marins protégés à chaque étape. Enfin, pour estimer les aires marines conservées, on a combiné les aires protégées et les autres mesures de conservation, et tous les polygones marins ont été analysés comme étant un seul ensemble. Cela permet de tenir compte des chevauchements entre différents types d'instruments : une aire qui est à la fois protégée et conservée à l'aide d'une autre mesure n'est comptée qu'une seule fois dans la superficie totale conservée.

Les polygones dont la date de protection est inconnue représentent 1,6 % de l'aire protégée totale. Si un polygone contenant des données de protection inconnues était décrit comme « provisoire », on lui a attribué des données de protection de 2017; sinon, il était considéré comme ayant été protégé avant 1990.

Aires protégées (terrestres), par province et territoire

La base de données des aires protégées comprend des informations sur la province ou le territoire où se situe l'aire protégée. Pour chaque province et territoire, les polygones terrestres ont été combinés en un seul polygone, dont la superficie a été calculée suivant une méthodologie similaire à celle utilisée pour faire état des tendances dans l'indicateur national.

Aires marines conservées, par autorité compétente

La base de données des aires protégées comprend des informations sur l'autorité compétente responsable de chacune des aires protégées. Comme pour l'indicateur national, on a combiné les polygones marins de chaque autorité compétente en un seul polygone afin d'en calculer la superficie totale. On a effectué une analyse supplémentaire pour estimer séparément la superficie des aires marines protégées et des refuges marins.

Aires conservées, par région écologique

La base de données des aires protégées ne contient pas de renseignements sur les régions écologiques. Une analyse géospatiale est effectuée afin de produire un estimé de la superficie conservée dans chaque écozone. Toutefois, les limites des écozones nationales sont plus généralisées que celles des aires protégées locales, ce qui pourrait influer sur les estimations relatives aux zones côtières. Pour éviter ce problème, les aires marines et terrestres protégées ont été traitées séparément.

Les polygones des aires marines conservées qui se retrouvaient à l'extérieur d'une écozone marine ont été rattachés à l'écozone marine la plus proche. De même, les aires terrestres protégées qui se retrouvaient à l'extérieur d'une écozone terrestre ont été rattachées à l'écozone terrestre la plus proche.

1. Une couche intermédiaire de données contenant les frontières générales des écozones a été développée. Les limites des écozones marines ont été copiées à partir de la couverture de l'écozone nationale et les polygones ont été étendus pour inclure les régions terrestres adjacentes.
2. Les polygones des aires marines conservées ont été sélectionnés à partir de la couche des aires protégées.
3. La couche intermédiaire et les polygones des aires marines conservées ont été combinés en une seule couche. Les aires marines conservées à cheval sur plusieurs écozones ont été divisées selon les limites de ces écozones.
4. Les polygones des aires conservées ont été sélectionnés à partir de la couche combinée, et la superficie de chaque écozone générale a été calculée avec correction des chevauchements.
5. Le procédé a été répété pour les aires marines protégées uniquement.
6. Le procédé a été répété pour les aires terrestres protégées uniquement. Pour certaines écozones terrestres, le processus a créé plus d'un polygone à plusieurs parties : leurs zones ont été regroupées lors d'une étape finale pour que soit estimée la superficie protégée au sein de chaque écozone terrestre.

La superficie totale de chaque écozone a été calculée à partir de ses limites géospatiales, suivant la projection conique équivalente d'Albers, soit la même projection que celle utilisée dans le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation. La superficie de l'écozone des plateaux de Terre-Neuve et du Labrador a été corrigée relativement à l'aire terrestre de Saint-Pierre et Miquelon. On a divisé la superficie totale protégée de chaque écozone par la superficie totale de l'écozone pour obtenir le pourcentage de superficie protégée.

Changements récents

Les données sont régulièrement révisées et mises à jour.

En 2017, des champs ajoutés au Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation ont permis de suivre les mesures de conservation autres que les aires protégées. Les renseignements relatifs aux refuges marins sont maintenant inclus.

En 2015, des modifications apportées à la base de données ont permis pour la première fois d'intégrer les renseignements sur le retrait et le transfert entre autorités compétentes. Ces renseignements ne sont pas encore entièrement intégrés à la base de données.

Mises en garde et limites

Il faut rester prudent dans les comparaisons avec les rapports précédents, car la qualité et l'exhaustivité des données sont en amélioration constante. La protection privée de terres et d'autres mesures de conservation efficaces par zone contribuent à la réalisation des cibles du Canada, mais bon nombre de ces mesures ne sont pas encore prises en compte par les indicateurs.

Complément d'information

La superficie calculée à l'aide des limites des polygones peut différer de la superficie officielle.

Les autorités compétentes sont responsables de la précision et de l'exhaustivité des sources de données. Le Conseil canadien des aires écologiques établit des normes et des lignes directrices en matière de données, notamment un manuel des procédures. Il peut cependant y avoir certaines différences selon les autorités compétentes.

Les aires qui ne sont plus reconnues comme étant protégées (« déclassées » ou « retirées de la liste ») ne sont pas prises en compte de manière exhaustive et peuvent être absentes de la base de données.

Les limites complexes telles que les côtes et les régions écologiques doivent être généralisées à des fins de cartographie. Dans la nature, les zones écologiques n'ont pas de limites nettes. Étant donné l'incertitude des limites, les résultats doivent être considérés comme des estimations générales plutôt que des mesures précises. Le décalage entre les aires protégées, cartographiées à grande échelle, et les schèmes géographiques nationaux, cartographiés à plus petite échelle, pourrait donner lieu à des différences mineures entre les divers résumés en raison des incertitudes de mesure inhérentes à ce type d'analyse. Les différences dans la délimitation des zones côtières pourraient entraîner de légers chevauchements entre les limites des polygones des aires protégées terrestres et marines; aucune correction ne leur a été apportée.

Les écozones font partie d'un schème écologique et ne devraient pas être considérées comme une affirmation de souveraineté.

Le Conseil canadien des aires écologiques fournit un résumé, différant légèrement des résultats présentés ici. Il utilise la somme des superficies officielles des aires protégées individuelles et ne tient pas compte des chevauchements, sauf pour ce qui est de la superficie nationale totale. Il utilise aussi une aire terrestre de référence nationale qui est la somme des aires provinciales; les indicateurs des aires protégées indiqués ici utilisent

l'étendue territoriale officielle de l'Atlas du Canada (exception faite du Québec). Lorsqu'on compare ces résultats, il faut être prudent et noter les différences relatives aux dates de production des données sous-jacentes et aux méthodes d'analyse utilisées.

La protection est une désignation et les indicateurs ne fournissent pas d'information sur l'efficacité de la protection, la mesure dans laquelle le fonctionnement écologique de l'aire est intact ou la mesure dans laquelle les pressions à l'extérieur d'une aire protégée sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité de l'aire. Les refuges marins limitent certaines activités seulement.

Ressources

Références

Conseil canadien des aires écologiques Secrétariat (2008) Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature 2008. Article périodique du CCAE n° 18. Conseil canadien des aires écologiques, Ottawa, Ontario, 66 p.

Pêches et Océans Canada (2009) Élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056. Consulté le 5 janvier 2018.

Pêches et Océans Canada (2017) Directives opérationnelles pour déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le milieu marin du Canada. Consulté le 5 janvier 2018.

Stolton S, Shadie P et Dudley N (2013), Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types (volume combiné) (en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series n° 21, Gland, Suisse, section 2. Consulté le 5 janvier 2018.

Renseignements connexes

Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020

Carte interactive des aires protégées au Québec

Conseil canadien des aires écologiques

Convention sur la diversité biologique (en anglais seulement)

ProtectedPlanet.net (en anglais seulement)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Tendances dans la proportion des aires protégées et autres aires conservées, Canada, 1990 à 2017

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
1990	548 525	5,5	19 743	0,34	21 622	0,38
1991	549 028	5,5	19 762	0,34	21 641	0,38
1992	564 354	5,7	20 187	0,35	22 066	0,38
1993	579 004	5,8	20 427	0,36	22 306	0,39
1994	582 514	5,8	20 432	0,36	22 311	0,39
1995	614 176	6,2	22 199	0,39	24 079	0,42
1996	631 783	6,3	23 061	0,40	24 939	0,43
1997	643 742	6,4	23 082	0,40	24 961	0,43
1998	674 138	6,8	23 825	0,41	25 781	0,45
1999	696 970	7,0	24 058	0,42	28 303	0,49
2000	706 737	7,1	24 158	0,42	28 402	0,49
2001	729 438	7,3	24 189	0,42	28 433	0,49
2002	736 816	7,4	24 393	0,42	29 028	0,50
2003	793 168	7,9	27 593	0,48	32 243	0,56
2004	802 861	8,0	29 992	0,52	34 659	0,60
2005	829 527	8,3	31 412	0,55	38 834	0,68
2006	836 208	8,4	31 772	0,55	39 194	0,68
2007	862 561	8,6	31 964	0,56	49 809	0,87
2008	914 049	9,2	40 842	0,71	58 687	1,02
2009	942 438	9,4	41 397	0,72	59 241	1,03
2010	949 973	9,5	50 585	0,88	68 429	1,19

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
2011	974 403	9,8	50 673	0,88	68 517	1,19
2012	990 942	9,9	50 675	0,88	68 519	1,19
2013	1 024 703	10,3	51 322	0,89	70 155	1,22
2014	1 026 682	10,3	51 323	0,89	70 288	1,22
2015	1 048 075	10,5	52 669	0,92	71 659	1,25
2016	1 050 846	10,5	55 026	0,96	82 863	1,44
2017	1 053 121	10,5	168 260	2,9	442 926	7,7

Remarque : Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 km^2 et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km^2. Les chevauchements entre les aires protégées ont été corrigés. Les aires terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires protégées incluent seulement les aires reconnues comme étant protégées selon les normes internationales. Les aires faisant l'objet d'une protection ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone, comme les refuges marins, sont considérées comme des aires conservées.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Pourcentage total de l'aire terrestre protégée, par province et territoire, Canada, 2017

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé
Colombie-Britannique	944 735	144 827	15,3
Alberta	661 848	84 178	12,7
Nouvelle-Écosse	55 284	6 663	12,1
Yukon	482 443	56 334	11,7
Manitoba	647 797	71 141	11,0
Ontario	1 076 395	114 496	10,6
Nunavut	2 093 190	211 299	10,1
Québec	1 512 418	151 395	10,0
Territoires du Nord-Ouest	1 346 106	125 657	9,3
Saskatchewan	651 036	55 522	8,5

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé
Terre-Neuve-et-Labrador	405 212	28 110	6,9
Nouveau-Brunswick	72 908	3 385	4,6
Île-du-Prince-Édouard	5 660	183	3,2

Remarque : Les superficies terrestres comprennent les terres et les eaux douces. Les aires incluent les terres et les eaux douces, mais ne comprennent pas les aires marines. Les provinces et territoires ne font pas tous état des aires protégées privées.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2017

Autorité compétente	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures efficaces par zone (kilomètres carrés)	Correction tenant compte des chevauchements entre instruments (kilomètres carrés)	Total des superficies marines conservées (kilomètres carrés)
Sous-total provincial	10 277	0	0	10 277
Québec	5 377	0	0	5 377
Colombie-Britannique	4 650	0	0	4 650
Provinces de l'Atlantique	171	0	0	171
Manitoba	80	0	0	80
Pêches et Océans Canada	19 526	274 825	-105	294 247
Parcs Canada	123 560	0	0	123 560
Environnement et Changement climatique Canada	19 616	0	0	19 616
Correction tenant compte des chevauchements entre autorités compétentes	-4 719	0	-54	-4 773
Total	168 260	274 825	-159	442 926

Remarque : Les refuges marins sont des zones géographiques participant à la conservation de la biodiversité, mais ne correspondant pas à la définition officielle des aires protégées.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017) Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2017.

Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Pourcentage des écozones conservées, Canada, 2017

Nom de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Cordillère arctique	233 618	53 699	23,0	53 699	23,0
Haut-Arctique	1 481 480	105 596	7,1	105 596	7,1
Bas-Arctique	957 139	152 829	16,0	152 829	16,0
Taïga des plaines	554 014	38 160	6,9	38 160	6,9
Taïga du Bouclier	1 322 786	105 916	8,0	105 916	8,0
Bouclier boréal	1 897 362	178 811	9,4	178 811	9,4
Maritime de l'Atlantique	110 590	9 028	8,2	9 028	8,2
Plaines à forêts mixtes	116 206	2 131	1,8	2 131	1,8
Plaines boréales	779 471	58 981	7,6	58 981	7,6
Prairies	465 990	27 318	5,9	27 318	5,9
Cordillère montagnarde	437 761	81 163	18,5	81 163	18,5
Maritime du Pacifique	216 942	52 340	24,1	52 340	24,1
Cordillère boréale	557 937	96 582	17,3	96 582	17,3
Taïga de la Cordillère	231 161	19 034	8,2	19 034	8,2
Plaines hudsoniennes	350 693	43 758	12,5	43 758	12,5
Toundra de la Cordillère	28 980	7 134	24,6	7 134	24,6
Hautes-terres de l'Atlantique	93 017	3 699	4,0	3 699	4,0
Plateaux semi-arides	56 434	5 266	9,3	5 266	9,3
Détroit de Géorgie	8 969	426	4,8	426	4,8
Plate-forme Sud	28 158	785	2,8	785	2,8

Nom de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Haute mer du Pacifique	315 724	6 200	2,0	6 200	2,0
Plate-forme Nord	101 663	9 551	9,4	9 551	9,4
Bassin arctique	752 053	165	0,02	165	0,02
Ouest de l'Arctique	539 807	12 060	2,2	12 060	2,2
Archipel arctique	268 792	3 445	1,3	3 445	1,3
Est de l'Arctique	782 636	115 088	14,7	115 088	14,7
Complexe de la baie d'Hudson	1 244 670	8 700	0,7	8 700	0,7
Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador	1 041 588	980	0,1	980	0,1
Plates-formes néo-écossaise	416 296	6 000	1,4	6 000	1,4
Golfe du Saint-Laurent	246 648	4 854	2,0	4 854	2,0
Grands Lacs	88 250	11 672	13,2	11 672	13,2

Remarque : L'aire conservée est la somme de l'aire protégée et de l'aire conservée au moyen d'autres mesures efficaces. Les écozones sont numérotées et codées avec un « T » pour les régions terrestres et un « M » pour les régions marines.
Source : Conseil canadien des aires écologiques (2017), Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Pour les écozones, Conseil canadien des aires écologiques (2014), Écozones du Canada V5b. Les données ont été mises à jour le 31 décembre 2017.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca